

Hauts-de-France, Nord
Boussois
Église paroissiale Saint-Martin dite Notre-Dame des Glaces, rue Anatole-France

Ensemble de deux peintures monumentales : De profundis, Magnificat

Références du dossier

Numéro de dossier : IM59003962
Date de l'enquête initiale : 2021
Date(s) de rédaction : 2021
Cadre de l'étude : patrimoine de la Reconstruction La première Reconstruction, enquête thématique départementale
Patrimoine XXe Maubeuge et Val de Sambre
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : peinture monumentale
Titres : De profundis , Magnificat

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Emplacement dans l'édifice : chœur

Historique

Ces deux peintures de l'église paroissiale Saint-Martin de Boussois sont réalisées par l'un des deux architectes de l'édifice, Henri Lafitte (1888-1966), installé à Maubeuge. L'une d'elles comporte la signature du peintre, sous la forme du monogramme HL et la date de réalisation, 1929.

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle
Dates : 1929 (porte la date)
Auteur(s) de l'oeuvre : Henri Lafitte (architecte, concepteur, attribution par source)

Description

Peintures en forme de plan d'église en croix latine.

Éléments descriptifs

Éléments structurels, forme, fonctionnement : plan, forme complexe

Matériaux :

Mesures :

Les peintures mesurent approximativement 550 cm de hauteur ; 220 cm de largeur à la base et 320 cm de largeur au niveau des bras de la croix.

Représentations :

Iconographie complexe et riche. Les personnages des deux peintures sont majoritairement tournés vers le sanctuaire où se trouvait à l'origine le maître-autel et un décor comprenant une peinture représentant le visage de Dieu et la colombe du Saint-Esprit, et une grande croix de verre (donc représentation verticale de la Trinité ou sorte de Trône de grâce ?).

D'un côté, le *De profundis*, allusion à un psaume d'espoir en Dieu, qui pardonne les fautes. En dépit de l'attitude désespérée de certains personnages qui se trouvent au fond d'un abîme représentant peut-être le Purgatoire, le *De profundis* est un psaume d'espérance ("je te crains et j'espère").

De l'autre côté le *Magnificat*, cantique d'action de grâce et de joie de la vierge Marie. Ici, il s'applique au salut apporté par le sacrifice du Christ, traduit par ces personnages qui sortent de l'abîme en s'entraînant et s'élèvent vers la lumière et la contemplation de Dieu ("son amour s'étend d'âge en âge sur ceux qui le craignent").

Inscriptions & marques : signature (monogramme, peint, sur l'oeuvre), date (peint, sur l'oeuvre), inscription (peint, sur l'oeuvre, partiellement illisible)

Précisions et transcriptions :

Monogramme (signature), inscription et date peints sur l'œuvre.

État de conservation

Statut, intérêt et protection

Protections :

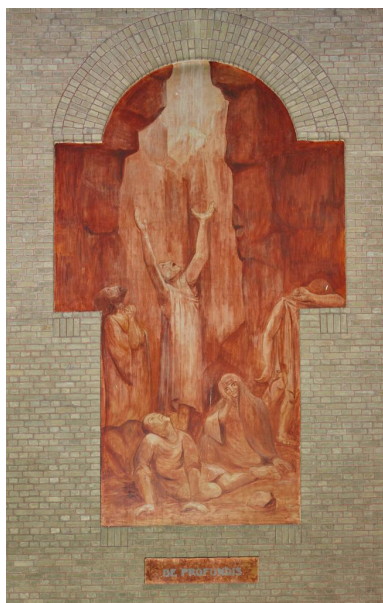
Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Périodiques

- RIVIÈRE, R. **L'Église de Bousois (Nord)** [en ligne]. *La Construction moderne*, quarante-cinquième année, n° 38, 22 juin 1930.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6962812m/f488.item>
p. 586.
Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine

Illustrations



Vue de la peinture est : De profundis.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20215900370NUCA



Vue de la peinture ouest : Magnificat.
Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20215900371NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Église paroissiale Saint-Martin dite Notre-Dame des Glaces (IA59000713) Hauts-de-France, Nord, Boussois,
rue Anatole-France

Auteur(s) du dossier : Christiane Riboulleau

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Vue de la peinture est : De profundis.

IVR32_20215900370NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la peinture ouest : Magnificat.

IVR32_20215900371NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation